

**COMPTE-RENDU DE LA  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 SEPTEMBRE 2005**

**Présidence de Monsieur Philippe HOUILLON, Maire.**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Gérard SEIMBILLE – Mme Annick DUPAQUIER - M. Pascal BOURDOU – Mme Stéphanie VON EUW - Mme Christiane FRANCHETTE – M. Emmanuel SIOU - Mme Claude VALANTIN – M. Jean-Claude FISCHER - M. Marc FARGE - Mme Dominique TOURNAIRE - Mme Noëlle GRIMBERT – Mme Marie-Christine MOIRET-VAUDON – M. Yannick BETHERMAT – Mme Emmanuelle JOLY – M. Didier ROCA – Mme Armelle LEGRAND-ROBERT – M. Emmanuel PEZET - Mme Hélène BRUN – Mme Karine BUSZKA – Mme Christiane REYMOND – Mme Fatiha BOUGARA - M. Gilles MARTIN – Mme Nicole LE LOCH - M. Christian MONGONDRY - M. Jean-François LEVEQUE.

**MEMBRES ABSENTS :**

M. Patrick VARAUT – M. Alain DUMEZ.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR :** (en vertu de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. Jean-Paul NOWAK a donné pouvoir à Mme Karine BUSZKA.  
M. François DI GIAMBATTISTA a donné pouvoir à Mme Christiane FRANCHETTE.  
Mme Monique LEFEBVRE a donné pouvoir à Mme Emmanuelle JOLY.  
M. Vincent NOLIN a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE.  
Mme Dominique ALLAIRE a donné pouvoir à M. Didier ROCA.  
Mme Marie-Christine MARÇOT a donné pouvoir à Mme Nicole LE LOCH.  
Mme Patricia COLIN a donné pouvoir à M. Jean-François LEVEQUE.

**DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

M. Jean-Claude FISCHER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2005**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2005.

**Les dossiers ci-après ont été soumis au préalable à l'avis des commissions municipales.**

## **CREATION DE DEUX LIGNES DE SELF – DEMANDE DE SUBVENTION**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1 -**AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de son dispositif de soutien à la création/ restructuration de demi-pensions,
- 2- **AUTORISE** le Maire à déposer une demande de dérogation pour commencement anticipé des travaux avant la décision d'octroi desdites subventions.

## **REFECTION COMPLETE DE LA TOITURE DES LOGEMENTS DE FONCTION DU GROUPE SCOLAIRE DES CORDELIERS/CEZANNE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2006**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **EMET** un avis favorable aux travaux proposés,
- 2- **AUTORISE** le Maire à demander le rattachement de ce dossier à celui déjà présenté au titre de la programmation 2006,
- 3- **AUTORISE** le Maire à solliciter, pour ces travaux, une subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise au titre de la programmation 2006,
- 4- **AUTORISE** le Maire à demander une dérogation pour commencement anticipé des travaux avant la décision d'octroi de ladite subvention.

## **AVENANT N° 1 A LA CONVENTION-CADRE POUR LA RESORPTION DES POINTS DURS DE CIRCULATION POUR AUTOBUS**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** le programme de résorption des points durs de circulation pour autobus pour l'année 2005,
- 2- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention cadre du 14 juin 2004,
- 3- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions du CRIF et du STIF sur le programme de l'année 2005.

**SEM CERGY-PONTOISE AMENAGEMENT : RENONCIATION PONCTUELLE AU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION ET MODIFICATION DU NOMBRE DE SIEGES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** le renoncement ponctuel de la Ville à son droit de souscription préférentiel dans le but de permettre l'entrée du Conseil Général et de la Chambre de Commerce et d'Industrie dans le capital élargi de la SEM
- 2- **APPROUVE** la modification de l'article 15 alinéa 5 des statuts de la SEM visant à faire passer à 18 le nombre d'administrateurs sans modification du nombre de représentants des collectivités publiques
- 3- **AUTORISE** les représentants de la Ville au conseil d'administration de la SEM à voter en ce sens lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

**TRAVAUX DE RESTAURATION DU CLOCHER NOTRE-DAME – SIGNATURE DES MARCHES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **AUTORISE** le Maire à signer le marché de travaux de restauration du clocher Notre-Dame – lot n° 1 – Maçonnerie - Pierre de Taille avec la société LEON NOEL pour un montant total de 237 299,45 € HT
- 2- **AUTORISE** le Maire à signer le marché de travaux de restauration du clocher Notre-Dame – lot n°2 – couverture – charpente – menuiserie avec la société BOUTEL pour un montant total de 80 897,20 € HT
- 3- **INDIQUE** que les dépenses sont prévues au budget communal chapitre 23 – nature 2313 – fonction 324 – enveloppe 6440

**PRESTATIONS DE GESTION ET DE GARDIENNAGE DU PARKING JEAN JAURES – SIGNATURE DU MARCHE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **AUTORISE** le Maire à signer le marché de prestations de gestion et de gardiennage du parking Jean Jaurès avec la société VIA STATIONNEMENT pour un montant de 159 000,00 € HT soit 190 164,00 € TTC
- 2- **INDIQUE** que les dépenses sont inscrites au budget communal, budget 04.

**FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATION – TELEPHONIE FIXE – SIGNATURE DU MARCHE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **AUTORISE** le Maire à signer le marché de fourniture de services de télécommunication en téléphonie fixe avec la société France TELECOM pour un montant minimum des commandes de 45 000,00 € HT par an et un montant maximum de 180 000,00 € HT
- 2- **INDIQUE** que les dépenses afférentes à ce marché sont prévues au budget communal.

**FOURNITURE DE MATERIAUX ET MATERIELS TECHNIQUES – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **DECIDE** de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de matériaux et matériels techniques,
- 2- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés avec les sociétés qui auront été désignées attributaires des différents lots dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres,
- 3- **AUTORISE** le Maire en cas de lot ( s ) déclaré ( s ) infructueux à signer le(s) marché (s) qui aura (ont) été relancé (s) dans le cadre d'une nouvelle procédure d'appel d'offres ou d'une procédure négociée,
- 4- **INDIQUE** que les dépenses afférentes aux marchés sont prévues au budget communal.

**RECONDUCTION DE L'OPERATION BALADOBUS : DESSERTE EN MINIBUS DES PRINCIPAUX SITES TOURISTIQUES DU VEXIN ET DE LA VALLEE DE L'OISE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** la participation de la commune à hauteur de 600 € par an pour la période de mai à fin septembre 2005,
- 2- **DIT** que la dépense a été inscrite au budget 2005, chapitre 11, enveloppe 11982, article 657.

**AVENANT A LA CONVENTION DE MOYENS ET D'OBJECTIFS – ASSOCIATION "MUSIQUE VOCALE A PONTOISE"**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** l'avenant à la convention de moyens et d'objectifs avec l'association Musique Vocale à Pontoise,
- 2- **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant.

**AUDIT DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX : PROGRAMME D'ETUDE DE DIAGNOSTIC INTERIEUR DE LA CATHEDRALE SAINT-MACLOU (C.I.M.H.) ET DE L'EGLISE NOTRE DAME (I.S.M.H.)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**APPROUVE** le programme d'étude diagnostic intérieur de la cathédrale Saint-Maclou et de l'église Notre-Dame.

## **CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX DU 5, AVENUE DE LA PALETTE ET DU 8, RUE BERTHELOT A PONTOISE**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- APPROUVE** la convention d'occupation, par le Conseil Général, des locaux du 8 rue Berthelot à Pontoise, et **AUTORISE** le Maire à la signer
- 2- APPROUVE** la convention d'occupation, par la Ville, des locaux du 5 avenue de la Palette à Pontoise, et **AUTORISE** le Maire à la signer
- 3- DIT** que la dépense en résultant sera inscrite à la prochaine étape budgétaire, imputation dépense 6132 – 824, recette 752824 et 778-824.

## **VERSEMENT DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (D.S.U.) AUX ASSOCIATIONS ALLOL ET AQUAREL**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de la DSU d'un montant de 1 188 € à l'association ALLOL
- 2- APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de la DSU d'un montant de 3 600 € à l'association AQUAREL.
- 3- DIT** que la dépense a été inscrite au budget (DM1), imputation 6574-422-12170.

## **CREATION D'UN EMPLOI D'APPRENTI**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- DECIDE** de créer un emploi d'apprenti au service espace verts dans le but de préparer un CAP espaces verts.
- 2- AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le centre de formation et d'apprentissage, afin de prendre en charge le coût de la formation.
- 3- DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2005 et suivant au chapitre 012 art 6417-6457.

## **TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DES REMPARTS DE L'HOTEL DE VILLE – BOULEVARD JEAN JAURES – AVENANT N° 2 AU MARCHÉ**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- APPROUVE** l'avenant n° 2 au marché de travaux de mise en sécurité des remparts de l'Hôtel de Ville pour la tranche ferme concernant la prolongation du délai d'exécution des travaux,
- 2- AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 2.

## **TROISIEMES RENCONTRES DE L'ASCUT – DEMANDE DE GRATUITE DU PARKING**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**APPROUVE** le principe de gratuité du parking Jean Jaurès pour l'après-midi du 3 décembre 2005.

## **TARIFICATION DU BANQUET DU 9 OCTOBRE 2005 POUR LES CONJOINTS PONTOISIENS DE MOINS DE 60 ANS ET LES SENIORS EXTERIEURS A PONTOISE**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**FIXE comme suit** les tarifs pour la participation au banquet des conjoints de – 60 ans, des accompagnateurs résidant sur la commune et des personnes extérieures à Pontoise :

- pour les conjoints des seniors Pontoisiens n'ayant pas atteint les 60 ans ou pour des accompagnateurs résidant sur la commune: tarification à 27 € le repas.
- pour les extérieurs à Pontoise, souhaitant accompagner un senior : tarification à 30 € le repas.

## **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION "LES BALLADINS"**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Balladins d'un montant de 500 €,
- 2- **DIT** que la dépense a été inscrite au BP 2005, imputation Chapitre 65- Fonction 520– Nature 6574 – Enveloppe 959.

## **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS ET DES ACCES AUX EQUIPEMENTS STRUCTURANTS DU QUARTIER DES LOUVRAIS**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** *les projets d'investissement pour la place de la Fraternité et le cours des Louvrais et les plans de financement des travaux dans les dossiers de demande de subventions.*
- 2- **AUTORISE** le Maire, pour les travaux d'aménagement des espaces extérieurs et d'aménagement des accès aux équipements structurants du quartier des Louvrais d'un montant de 272 163,87 euros HT, à solliciter la subvention de l'Etat au titre du contrat de développement à hauteur de 30 % et la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise à hauteur de 35 % au titre du plan pluriannuel d'investissement, prévoyant un fonds de concours « quartiers en contrat de ville ».
- 3- **AUTORISE** le Maire à signer la convention afférente avec la communauté d'agglomération.

## **AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET ARRETE DE PLU D'OSNY**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **DECIDE** d'émettre un avis favorable, sous réserve que soit bien pris en compte l'impact des eaux de ruissellement au niveau de la future ZAC de l'Oseraie, et donc que soient privilégiés le traitement à la parcelle et le renvoi des eaux au milieu naturel en lieu et place d'un renvoi à la rivière de l'Oise vers Pontoise, et que des mesures compensatoires soient mises en oeuvre si cela s'avère nécessaire.
- 2- **DIT** que la présente sera adressée à :
  - Monsieur le Préfet du Val-d'Oise,
  - Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement – DDE – SAET,
  - Monsieur le Maire de la commune d'Osny,
  - Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,

## **MENSUALISATION DU SALAIRE DES ASSISTANTES MATERNELLES**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1 - **DECIDE** de mensualiser les assistantes maternelles au vu de l'agrément délivré par la DDAS comme suit :
  - 1- pour 3 enfants = 20 forfaits journaliers de 2,25 fois le montant du SMIC horaire pour une durée d'accueil maximum de 10 heures par jour soit 1084 €
  - 2- pour 2 enfants = 21 forfaits journaliers de 2,25 fois le montant du SMIC horaire pour une durée d'accueil maximum de 10 heures par jour soit 758,81 €
  - 3- pour 3 enfants d'enseignants (temps partiel) = 12,5 forfaits journaliers de 2,25 fois le montant du SMIC horaire pour une durée d'accueil maximum de 10 heures par jour soit 677,51 €
  - 4- pour 1 enfant = 21 forfaits journaliers de 2,25 fois le montant du SMIC horaire pour une durée d'accueil maximum de 10 heures par jour soit 379,40 €
- 2 - **PRECISE** que l'assistante maternelle ne bénéficie pas du maintien de sa rémunération forfaitaire lorsque l'enfant ne peut être accueilli de son seul fait.
- 3- **PRECISE** que l'indemnité d'entretien journalière par enfant versée uniquement le jour où l'enfant est présent reste fixée à 8,551 € et est revalorisée par référence au SMIC.
- 4 – **PRECISE** que la majoration de la rémunération dans le cas où des contraintes réelles dues aux soins particuliers ou à l'éducation spéciale entraînées par l'état de santé de l'enfant pèsent sur l'assistante maternelle, reste fixée à 5,886 € par jour.
- 5 – **PRECISE** que la rémunération versée par enfant au-delà d'une durée d'accueil de plus de 10 heures par jour par rapport au forfait mensuel reste fixée à 2,942 €.
- 6 - **PRECISE** que l'indemnité compensatrice en cas d'absence d'un enfant non imputable à l'assistante maternelle devient caduque.
- 7 - **DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal

**DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ENTRE LE 10 JUIN 2005 ET LE 29 JUILLET 2005**

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé des décisions prises par le Maire, dans le cadre de la délégation de compétence au titre de l'article L.2122-22 :

**DECISION N° 105/2005**

Passation d'un additif n° 1 au marché de fourniture de petits matériels de nettoyage de locaux avec la société TODEMINS.

Le montant de l'additif est estimé à la somme de 707,95 € TTC.

**DECISION N° 106/2005**

Passation d'un marché public pour des prestations d'assistance à l'organisation et à la gestion d'une manifestation locale : la foire Saint-Martin, avec la société LOMBARD & GUERIN.

Marché conclu pour un montant total de 42 300 € HT.

**DECISION N° 107/2005**

Contrôle technique pour travaux de reprise en sous-œuvre et fondations du centre de loisirs des Beurriers, avec la société SOCOTEC.

Le montant forfaitaire des honoraires est fixé à 3 229,20 € TTC.

**DECISION N° 108/2005**

Décision annulée.

**DECISION N° 109/2005**

Contrat n° 41279201 relatif à la location d'un wc chimique lors de la fête de la Saint-Jean, avec la société ALGECO.

Dépense de 1 140,00 € TTC

**DECISION N° 110/2005**

Contrat de cession de droit de représentation de spectacles dans le cadre des actions culturelles des bibliothèques annexes, avec la Compagnie Histoires de Sons.

Dépense de 1 140 € TTC.

**DECISION N° 111/2005**

Contrat n° 0505027 de cession des droits d'exploitation d'un spectacle "jeunes révélations 2005" lors du 14 juillet 2005, avec la société FAR PRODUCTION.

Dépense de 8 651,00 € TTC.

**DECISION N° 112/2005**

Contrat de prestation (location avec assistance technique son) lors du 14 juillet 2005, avec la société EURO TOURING SYSTEMS (ETS).

Dépense de 2 415,27 € TTC.

**DECISION N° 113/2005**

Convention d'hébergement avec le syndicat mixte d'études d'aménagements et de gestion à Buthiers concernant l'organisation de mini séjours pour l'été 2005.

Dépense de 3 762,00 € TTC.

**DECISION N° 114/2005**

Convention d'hébergement avec l'association ESCAPAD'EVASION concernant l'organisation d'un mini séjour pour l'été 2005.

Dépense de 3 616,00 € TTC.

**DECISION N° 115/2005**

Passation d'un additif n° 1 au marché d'acquisition de petites fournitures de bureau pour les groupes scolaires et centres de loisirs, avec la société CAP.

**DECISION N° 116/2005**

Passation d'un marché public pour l'acquisition de livres et de documents sonores pour les bibliothèques.

Lot 1 attribué à la société ALIZE SFL, lot 2 attribué à la librairie Impression, lot 3 attribué à EXPODIF, Lot 4 : non attribué, lot 5 attribué à la société CVF.

**DECISION N° 117/2005**

Contrat de cession de droits liant la ville de Pontoise à l'association "Soundiata" dans le cadre des animations estivales de la bibliothèque Apollinaire "Les Arts dans le Patio".

Dépense de 250 € TTC.

**DECISION N° 118/2005**

Convention de formation professionnelle avec le centre de formation et de conférences concernant la participation d'un agent à la session de formation : "les partenariats public-privé" des 27 et 28 juin 2005.

Dépense de 309,73 €.

**DECISION N° 119/2005**

Contrat de prestation de service d'un concert en 2 parties, lors de la fête de la Saint-Jean.

Dépense de 800 € TTC.

**DECISION N° 120/2005**

Contrat avec l'agence artistique DTS SPECTACLES concernant les prestations administratives visant à la bonne organisation du spectacle "La Star Ac' fait son show" lors du 14 juillet 2005.

Dépense de 2 531,70 € TTC.

**DECISION N° 121/2005**

Contrat d'engagement pour la musique de sonorisation à l'espace seniors destinée aux seniors de la ville de Pontoise.

Dépense de 114,65 € HT.

**DECISION N° 122/2005**

Autorisation de cession d'un marché public pour la réalisation d'une étude juridique et économique sur le mode de réalisation d'un parc de stationnement en centre-ville historique et du mode de gestion du stationnement de surface et en ouvrage, avec le Cabinet DROIT PUBLIC CONSULTANT et LAMY LEXEL.

**DECISION N° 123/2005**

Avenant n° 1 au marché de fournitures de matériels et de services de téléphonie mobile, avec BOUYGUES TELECOM.

**DECISION N° 124/2005**

Contrat de vente animation de Noël pour les enfants de la crèche familiale de Pontoise avec "En compagnie d'EOS".

Dépense de 430 € TTC.

**DECISION N° 125/2005**

Convention d'intervention en bibliothèque liant la ville de Pontoise et l'association du Prix des Incorruptibles concernant la rencontre avec l'auteur Irène Cohen Janca organisée par l'annexe des Louvrais.  
Dépense de 159,62 € TTC.

**DECISION N° 126/2005**

Passation d'un marché public pour l'acquisition de matériels et logiciels informatiques, avec la société MICRO SERVICES pour les lots 1 et 2, la société BULL pour le lot 3, la société ASKO pour le lot 4 et la société GEOMEDIA pour le lot 5.

**DECISION N° 127/2005**

Passation d'un marché public pour l'entretien des espaces verts, avec la société VOISIN Parcs et Jardins.  
Marché conclu pour un montant total estimé de 80 746,20 € HT pour la tranche ferme, de 17 616,00 € HT pour la tranche conditionnelle n° 1 et de 18 206,20 € pour la tranche conditionnelle n° 2.

**DECISION N° 128/2005**

Passation d'un marché pour l'aménagement d'un dortoir et création d'une rampe d'accès pour l'école du Parc aux Charrettes, avec la société MGL.

**DECISION N° 129/2005**

Contrat de prestation de service pour une guinguette aux bords de l'Oise lors du 14 juillet 2005, par l'association l'Accordéon Club de Pontoise.  
Dépense de 800 € TTC.

**DECISION N° 130/2005**

Convention pour une prestation alimentaire ponctuelle de vente de goûters, dans le cadre de la prévention canicule, avec la société AVENANCE ENSEIGNEMENT ET SANTE.  
Dépense de 485 € TTC sur une base de 30 goûters par jour à un prix unitaire HT de 0,46 €.

**DECISION N° 131/2005**

Contrat de vente animation de Noël pour les enfants de la crèche de Marcouville de Pontoise avec la Compagnie CLAIR DE LUNE.  
Dépense de 385 € TTC.

**DECISION N° 132/2005**

Passation d'un marché pour des travaux de mise en sécurité des façades de l'église Saint-Maclou, avec la société Léon NOEL.

**DECISION N° 133/2005**

Convention pour le tournage du film "Président Ferrare" avec "JNP France Films".  
Recette de 3 500 €.

**DECISION N° 134/2005**

Contrat pour la prestation d'un spectacle pyrotechnique avec laser, tiré le jeudi 14 juillet 2005, avec la société SOIRS DE FETES.  
Dépense de 12 354,00 € TTC.

**DECISION N° 135/2005**

Convention avec Monsieur Laurent CHEMIN, photographe, concernant la réalisation d'une fresque photographique pour l'été 2005.  
Dépense de 800 € TTC.

**DECISION N° 136/2005**

Convention d'activité avec l'association UCPA, concernant la mise en place d'un espace sportif mobile sur le centre de loisirs pour l'été 2005.

Dépense de 1 500 € TTC.

**DECISION N° 137/2005**

Contrat d'engagement pour l'interprétation de chansons françaises par "Manu le chanteur" lors du 14 juillet 2005.

Décision sans incidence financière.

**DECISION N° 138/2005**

Passation d'un marché public pour les travaux de confortement du fontis rue Taillepied et de consolidation des sols et injection de remblais, avec la société SOLETANCHE BACHY.

Montant du marché : 95 820 € HT.

**DECISION N° 139/2005**

Passation d'un marché public pour la fourniture et la pose de trois lignes de self et prestations accessoires, avec la société C.2.M.

Montant total du marché : 38 504,92 € HT pour la tranche ferme, et de 19 252,46 € HT pour la tranche conditionnelle n° 1.

**DECISION N° 140/2005**

Passation d'un marché public pour la réalisation d'une mission de conseil pour la requalification des espaces publics du centre ancien de Pontoise, avec Monsieur Patrick LE MERDY, urbaniste.

Marché conclu pour un montant forfaitaire de 23 860,20 € TTC.

**DECISION N° 141/2005**

Passation d'un marché public pour la fourniture et la pose de matériels de cuisine dans quatre crèches, avec la société LANEF.

Montant total du marché : 18 274,80 € HT.

**DECISION N° 142/2005**

Contrat pour un spectacle "les contes gourmands" à la bibliothèque Apollinaire le vendredi 13 octobre 2005 dans le cadre de la semaine bleue, avec FIVA PRODUCTION.

**DECISION N° 143/2005**

Passation d'un marché public pour la fourniture de repas en liaison froide et de goûters destinés aux crèches, avec la société AVENANCE.

Marché conclu à prix unitaires pour un montant total estimé de 103 655,86 € TTC.

**DECISION N° 144/2005**

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Madame Martine GIRARDEAUX.

Recette mensuelle de 375,04 € du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 28 février 2005.

**DECISION N° 145/2005**

Convention de coopération culturelle avec l'association "PRECARI DEOS" dans le cadre d'un concert, dans le patio de la bibliothèque Guillaume-Apollinaire le 16 juillet 2005.

Dépense de 500 €.

**DECISION N° 146/2005**

Convention de coopération culturelle avec l'association "VIE ETUDIANTE DU CONSERVATOIRE" dans le cadre d'un concert, dans le patio de la bibliothèque Guillaume-Apollinaire le 23 juillet 2005.

Dépense de 200 €.

## **DECISION N° 147/2005**

Passation d'un marché public pour des travaux de confortement du fontis rue Taillepied – Travaux de voirie et de maçonnerie, avec la société COCHERY ILE DE FRANCE.

Marché conclu pour un montant de 48 590,00 € HT.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **INDEMNITES DE FONCTION ATTRIBUEES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : 32 voix pour (Monsieur SEIMBILLE ne participant pas au vote)

1 - **DECIDE** de reverser au profit du 1<sup>er</sup> Adjoint, Monsieur Gérard SEIMBILLE, une portion de la part écartée sur l'indemnité du Maire équivalente à 29,66 % de l'indice 1015 de la fonction publique, dans le respect du montant global des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints.

2 - **DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal, au chapitre 65 article 6531.

### **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – ASSOCIATION PONTOISE FANFARE JAZZ**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE** :

1- **APPROUVE** la convention de moyens et d'objectifs à conclure avec l'association Pontoise Fanfare Jazz,

2- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention,

3- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'aide au fonctionnement de 5 000 €,

4- **DIT** que la dépense a été inscrite au BP 2005, service 30 000, imputation 65743365, enveloppe 1051.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

---

Affiché le :

**Philippe HOUILLON**  
Maire de Pontoise